



sietrem

LA BONNE PRÉSENTATION DE VOS ENCOMBRANTS

Maximum autorisé : 1 m³

Acceptés :



Canapés, chaises, tables, meubles,
planches, tapis...



Tables à repasser, ferrailles,
séchoirs à linge...



Les encombrants doivent être
présentés sur la voie publique
sans gêner la circulation.

Refusés :



Pots de peinture, bidons d'huile,
gravats, pneus, grillage, batteries,
pièces détachées de voitures,
déchets verts...



Les DEEE ne sont pas acceptés.
Vous devez les apporter en magasin
ou à la déchetterie.

* Déchets d'Équipements
Électriques et Électroniques



Les sacs ou les cartons fermés, les
ordures ménagères, les tas trop
volumineux...

LES DÉCHETTERIES DU SIETREM

Du 1 ^{er} octobre au 31 mars	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h30	13h-17h	9h-17h
Mardi, jeudi & vendredi	13h - 17h	9h-13h30	
Samedi	9h - 12h / 13h - 17h		
Dimanche	9h- 13h		9h - 13h

Du 1 ^{er} avril au 30 septembre	Croissy-Beaubourg	Noisiel	Chanteloup-en-Brie Chelles St-Thibault-des-Vignes
Lundi & mercredi	9h - 13h	15h-19h	10h-19h30
Mardi, jeudi & vendredi	15h - 19h	9h-13h	
Samedi	9h - 12h / 14h - 19h		
Dimanche	9h- 13h		10h - 13h



Les 5 déchetteries sont accessibles gratuitement aux habitants du territoire du SIETREM, sur présentation d'une pièce d'identité et du badge d'accès aux déchetteries ou d'une pièce d'identité et d'une copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Fermeture les jours fériés

Les déchets acceptés dans les déchetteries :

- Bois - Cartons, journaux et magazines
- Déchets de jardin : tontes, feuilles et petits branchages
- Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- Déchets dangereux des ménages (10 kilos par mois et par foyer) : peintures, solvants, acides, bases, bombes aérosols toxiques vides, produits phytosanitaires, radiographies, cartouches d'encre...
- Encombrants et mobiliers
- Ferrailles et métaux non ferreux - Gravats
- Huiles de cuisson organiques, huiles minérales (moteurs...) - Piles - Pneumatiques VL (pneu et jante séparés) - Textiles - Verre



Les déchets refusés dans les déchetteries :

(Liste non exhaustive)

- Les déchets industriels, artisanaux et commerciaux
- Les déchets putrescibles (cadavres d'animaux...)
- Les déchets représentant des risques pour la sécurité des personnes et pour l'environnement en raison de leur caractère toxique, de leur inflammabilité, de leur pouvoir corrosif ou explosif (bouteilles de gaz, extincteurs, déchets contenant de l'amiante, déchets médicaux, infectieux ou radioactifs, médicaments)
- Les ordures ménagères - Polystyrène - Terre - Batterie - Bouteille d'hélium
- Le papier goudronné « rouleau bitume »